

**MAIRIE DE CHARQUEMONT
25140**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le huit avril deux-mil vingt-deux à dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal a été convoqué le 1^{er} avril deux-mil vingt-deux.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf Monsieur Philippe MERCIER qui donne procuration à Monsieur Roland MARTIN, Madame Béatrice KOLODZIEJ qui donne procuration à Madame Bernadette DELAVELLE, Madame Anne MAIRE qui donne procuration à Madame Christelle MOUGIN, Monsieur François JACQUOT qui donne procuration à Madame Françoise VIPREY, Monsieur Charles ALBER qui donne procuration à Monsieur Christophe JANIN pour l'ensemble des décisions et votes devant intervenir lors de la réunion.

Madame Angélique MAIRE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2022
- 2- Décision du maire prise par délégation du conseil municipal
- 3- Comptes administratifs 2021
- 4- Comptes de gestion 2021
- 5- Affectations des résultats des budgets principal et forêt 2021
- 6- Bilan des acquisitions et cessions 2021
- 7- Budget primitif 2022
- 8- Subventions de fonctionnement 2022
- 9- Affaires diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2021

Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 14 mars 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le compte-rendu.

2- DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n°18/2020 du 25 mai 2020, depuis la séance du 14 mars 2022 :

2022.02. Ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne

Le Maire de CHARQUEMONT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°18/2020 du 25 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la réalisation des lignes de trésorerie,

VU le besoin de financement des besoins de trésorerie de la Commune, et le nécessaire recours à une ligne de trésorerie,

VU la proposition de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche Comté,

DECIDE

Article 1 : Une ligne de trésorerie est contractée auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ Montant : 200 000 €

➤ Durée : 1 an

➤ Taux variable : €STR + marge 0.65 %

➤ Paiement des intérêts : décompte trimestriel

➤ Frais et commissions :

✂ Frais de dossier : néant

✂ Commission d'engagement : 0.10 %

✂ Commission de mouvement : néant

✂ Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.

Article 2 : La présente décision est transmise au service de légalité de la Sous-Préfecture de Montbéliard et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

3- COMPTES-ADMINISTRATIFS 2021

Délibération n°2022/12 – Comptes administratifs 2021

Madame Françoise VIPREY adjointe, présente au conseil municipal les comptes administratifs 2021 du budget principal de la Commune et du budget annexe bois, qui reprennent l'ensemble des mandats et des titres réalisés au cours de l'exercice.

Les comptes administratifs 2021 doivent être adoptés en dehors de la présence du Maire ayant assumé la gestion 2021. Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Madame Françoise VIPREY assure la présidence de la séance pour procéder au vote des comptes administratifs 2021.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2021 et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident les comptes administratifs 2021 du budget principal de la Commune et du budget annexe bois.

4- COMPTES DE GESTION 2021

Délibération n°2022/13– Comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les comptes de gestion du Receveur Municipal doivent être conformes aux comptes administratifs.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- atteste qu'il y a concordance entre les comptes administratifs 2021 et les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'ensemble des budgets de la Commune de Charquemont : budget général et budget annexe bois.
- Adopte les comptes de gestion 2021 pour l'ensemble des budgets communaux (budget principal et budget bois).

5- AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

5-1- AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET BOIS 2021

Délibération n°2022/14 – Affectation du résultat du budget bois 2021

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
 Considérant les opérations régulières,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

CHARQUEMONT FORETS	Résultat compte administratif 2020	Virement à la Section d'investissement au titre de l'affectation du résultat 2020	Résultats de l'exercice 2021	Restes à réaliser au 31/12/2021	Reports nets	Besoin de financement 2021
Section d'investissement	21 668.53 €		-5 311.00 €	-19 690.00 € 0,00 €	-19 690.00 €	- 3 332.47 €
Section de fonctionnement	6 838.57 €		31 379.63 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section)

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	38 218.20 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 332.47 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - Recette)	34 885.73 €
Total affecté au c/ 1068 :	3 332.47 €
Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002 - Dépense)	
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021	(ligne 001 - Recette) 16 357.53 €

5.2- AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2021

Délibération n°2022/15 – Affectation du résultat du budget communal 2021

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
 Considérant les opérations régulières,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

CHARQUEMONT BUDGET PRINCIPAL	Résultat compte administratif 2020	Virement à la Section d'investissement au titre de l'affectation du résultat 2020	Résultats de l'exercice 2021	Restes à réaliser au 31/12/2021	Reports nets	Besoin de financement 2021
Section d'investissement	-345 782.00 €		599 338.78 €	-463 480.80 € 0.00 €	-463 480.80 €	-209 924.02 €
Section de fonctionnement	1 077 946.59 €	-749 882.00 €	306 344.60 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section)

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	634 409.19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	209 924.02 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - Recette)	424 485.17 €
Total affecté au c/ 1068 :	209 924.02 €
Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002 - Dépense)	
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021	(ligne 001 - Recettes) 253 556.78 €

6- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2021

Délibération n°2022/16 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021

Le conseil municipal fait le bilan des acquisitions et des cessions immobilières faites en 2021 :

Acquisitions : Néant

Cessions : Vente du bâtiment « Atelier des artistes » sis 11 rue de l'Eglise à Charquemont, bien situé sur les parcelles cadastrées section AD n°63 (392 m²) et AD n°153 (41 m²), soit pour une contenance totale de 433 m² (4 a 33 ca), au prix total de 100 000.00 € au profit de Monsieur Hubert VALENTE.

7- BUDGETS PRIMITIFS 2022

Délibération n°2022/17 – Budget primitif 2022 – Budget Bois

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2022 du budget bois.

Le BUDGET BOIS 2022 présenté s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 533 890.73 € en fonctionnement
- 57 200.00 € en investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'ensemble des propositions budgétaires 2022 et vote à l'unanimité le budget primitif du budget bois 2022 tel que présenté.

Délibération n°2022/18 – Budget primitif 2022 – Budget Général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2022 du budget général.

Le BUDGET GENERAL 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 2 291 025.90 € en fonctionnement
- 1 435 488.70 € en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'ensemble des propositions budgétaires 2022 et vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget général communal tel que présenté.

8- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022

Délibération n°202/19 – Subventions de fonctionnement 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2022 :

Associations	Montant de la subvention	Mode de calcul
ADMR	2 232.80	0.8 € /hab x 2 791
Etoile Sportive	1 590.00	159 adhérents x 10 €
Jeanne d'Arc de Charquemont	1 360.00	136 adhérents x 10 €
Gym Plaisir	200.00	40 adhérents x 5 €
Orchestre d'Harmonie	4 200.00	Forfait
Aéromodélisme	85.00	17 adhérents x 5 €
Les Jeux du Plateau	70.00	14 adhérents x 5 €
Familles Rurales de Charquemont	108 379.33	BP Familles Rurales 2022 (périscolaire)
Coopérative école maternelle	5 978.16	52.44 € x 114 élèves (cf. délibération tarifs 2022)
Coopérative école primaire	9 648.96	52.44 € x 184 élèves (cf. délibération tarifs 2022)
Sporting club – ski	2 712.12	Convention
Ludothèque Pitidou Familles Rurales	2 754.07	BP Familles Rurales 2022 (ludothèque)
TOTAL article 6574	139 210.44	

9- AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la CCPM ne souhaite pas renouveler les feux d'artifice intercommunaux annuels, mais que chaque commune reprenne son autonomie. Il propose de s'associer éventuellement avec les communes de Maiche et Damprichard pour organiser les feux d'artifice qui pourraient avoir lieu cette année à Charquemont.

Monsieur le Maire rappelle également les permanences des bureaux de vote du dimanche 10 avril, et invite le conseil municipal à participer au dépouillement à partir de 19h.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le nettoyage en forêt aura lieu le samedi 9 avril 2022.

Il invite enfin le conseil municipal le jeudi 14 avril 2022 à 18h à la visite du bâtiment « Rubis Précis » à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,
Roland MARTIN



La secrétaire de séance,
Angélique MAIRE

